

SIGNATURE DE LA 3^E CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU VAR ET LE FIPHFP*

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique



À NOTER

Le Département du Var affiche (au 1^{er} janvier 2020) un taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 11,79 % (la Loi n'impose que 6 %).

Montant total pluriannuel alloué par le FIPHFP au Département du Var : 837 960, 56 €

Le Département s'engage financièrement également quasi à égalité avec le FIPHFP.



Le Département du Var, engagé depuis plusieurs années pour améliorer l'emploi et les conditions de travail des agents de la collectivité, a fait du handicap un axe fort de sa politique de ressources humaines.

Le Département du Var et le FIPHFP renouvellent le 23 novembre 2021 leur partenariat pour trois ans : **juillet 2021 - juin 2024**.

À travers la signature de cette nouvelle convention, la collectivité en sa qualité d'employeur, poursuit sa politique, concertée et coordonnée en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Aujourd'hui le Département du Var a opté pour une réelle dynamique d'accueil de stagiaires sur de nombreux métiers de la collectivité et vise à recourir à l'apprentissage de personnes en situation de handicap.

CONTACTS PRESSE

► Lilia CACCIA
Tél. 07 86 46 55 29
Direction
de la communication
Département du Var
presse@var.fr

► Léa VALLEIX
Tél. 06 30 69 50 16
FIPHFP
lea.valleix@tbwa-corporate.com

C'est ainsi que pour la 4^e année en 2021, le Département du Var a participé à l'opération DUODAY le 18 novembre (à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées organisée par LADAPT, le FIPHFP et l'Agefiph avec le soutien du secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées).

Elle propose aux agents de la collectivité, volontaires, de créer un duo avec une personne en situation de handicap, engagée dans une démarche de reconversion, pour lui faire découvrir son métier et ses missions le temps d'une journée. L'accueil des personnes en situation de handicap est aussi le moyen de sensibiliser le personnel du Département du Var au handicap et à la richesse de la diversité.

À PROPOS DU FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (Fonction publique d'État, Fonction publique territoriale et Fonction publique hospitalière). Il accompagne les employeurs publics à mettre en œuvre des politiques d'inclusions professionnelles à impact et à atteindre le taux d'emploi légal de 6 %, contribuant ainsi au changement de regard sur le handicap.

Depuis sa création, le taux d'emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020. Le FIPHFP intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : «il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget» (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

**Plus d'informations sur www.fiphfp.fr
Suivez le FIPHFP sur Twitter @FIPHFP et LinkedIn @FIPHFP**